

REGLEMENT INTERIEUR JET SKI « LES AVANT-GARDES »

OUVERTURE DU SITE DE 10 à 19 h

Le Fair-play, la sécurité, la convivialité, le respect de ce règlement sont de rigueur. En cas de non respect des règles, le gérant de la base se réserve le droit d'expulser du site les indisciplinés, et ceci sans remboursement, quel qu'il soit.

Avant toute mise à l'eau, un accord préalable devra être obtenu auprès du gérant. Cet accord sera demandé soit par mail soit par téléphone. La fiche de renseignements sera complétée, signée et remise au gérant dès l'arrivée sur site. De plus pour la première mise à l'eau de l'année calendaire, il sera impératif de fournir :

- Une copie de la carte d'identité de chaque pilote,
- Une copie du permis (côtier ou fluvial) au nom du pilote,
- Une copie de la police d'assurance couvrant les risques corporels et matériels, ainsi que la responsabilité civile couvrant la pratique du jet ski.

Toute inscription pour mise à l'eau implique le respect du présent règlement. Un exemplaire devra être daté et signé de sa main, pour acceptation, et sans aucune réserve.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les pilotes et passagers. Le port du casque est vivement conseillé. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents ou tuteurs accompagnants.

Tout pilote doit respecter les conditions de circulation sur le plan d'eau. Voir le parcours balisé par les bouées (plan en annexe). Le circuit est autorisé à 8 jets maximum. Les jets doivent être munis d'un coupe circuit.

Il est impératif d'utiliser de l'huile biodégradable. Le carburant devra être stocké à l'ombre et à l'air libre, à 30 mètres au moins des jets et utilisateurs de la base.

Il est interdit de fumer à moins de 30 mètres des jets et du stockage de carburant.

Il est formellement interdit de piloter ou d'accompagner un jet sous l'emprise de l'alcool ou toute autre forme de stupéfiants.

L'utilisation de jets « trafiqués » ou « modifiés », jugés trop bruyants sont interdits par respect des habitations voisines. La location de jet ski est interdite sur le site.

Les baignades et les feux sauvages sont interdits. Les chiens sont interdits sur le site.

Les utilisateurs s'engagent à laisser le site intact. Pas de poubelles sauvages, de vidanges, etc...

En aucun cas le propriétaire du plan d'eau ne peut être tenu responsable des dégâts matériels et immatériels occasionnés par la pratique du jet sur l'étang ainsi que de la circulation aux abords de l'étang. De ce fait vous engagez votre responsabilité civile et aucune poursuite ne pourra être acceptée. Le non respect du règlement sera sanctionné par l'expulsion immédiate du site, et sans remboursement.

Le propriétaire se réserve le droit de modifier ce règlement en cours de saison.

Par ma signature, je m'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Nom :

Prénom :

Fait à Neuvy le :

Signature (précédée de la mention : « lu et approuvé »)